

# COMMUNE DE BLESSAC

## Compte rendu du conseil municipal du vendredi 16 juin 2017

Etaient présents : Mmes FINK TEHERY, LABOURIER, PENAUD, PEREZ, RIOUBLANC, ainsi que, MM. BERNARD, CUISSET, DUMONTANT, DURAND, MAGNAT, RIBOULET,  
Absents : Mme VADIC (procuration à Mme Labourier), Mrs CHEZEAU, SERRE

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

### **1- Semaine des 4 jours**

Le conseil municipal a suivi le vote du conseil d'école pour la reprise de la semaine à 4 jours en supprimant les TAP. Une demande de dérogation sera envoyée dès la rentrée de septembre à la DSDEN.

Vote à l'unanimité : 12 pour - 3 absents

### **2- Point sur les travaux**

**Eglise** : le plafond et la voûte ont été refait. Reste les finitions à la chaux. L'avance est satisfaisante. Il est noté un surcoût de 9000 €.

**Garage de la Poste** : suite à une inondation, M. Fenille va intervenir pour les caniveaux.

**Assainissement** : Fini, reste à réaliser le revêtement sur les parties décaissées.

**Parking salle polyvalente** : Fini

**Chaudière bois** : en arrêt suite à une livraison de copeaux trop gros

**Chauffe-eau stade de foot** : Hors service, M. Sauvanet regarde pour en trouver un à moindre coût.

**Frigo salle polyvalente** : problème de ventilateur, demandons un devis à Proxifroid.

Vote à l'unanimité : 12 pour - 3 absents

### **3- Argent de poche 2017**

L'opération est renouvelée avec 6 participants (5 filles, 1 garçon) sur 13 éligibles.

Les encadrants seront : Serge, Marcel, André, Laurent, Huguette, Marcelle et Dominique

Les chantiers seront : peinture grille mairie – bancs de l'église à peindre – actualisation des chemins – peinture portails cimetières...

Vote à l'unanimité : 12 pour - 3 absents

### **4- Compte rendu de l'entrevue avec M. Le Préfet (RNU)**

Le retour du CDPNAF est négatif concernant le terrain de M. Coubret.

M. Coubret a revu son projet en suivant l'avis de la CDPNAF soit 6 lots pour construire et 2 lots en terrain agricole

La CDPNAF a finalement donné un avis favorable.

### **5- Questions diverses**

Réflexion à apporter sur la convention de la mutualisation de l'Ingénierie Territoriale pour les prestations d'assistance technique aux communes membres de l'EPCI : 400€ / an

Vote à l'unanimité : 12 pour - 3 absents